



* * *

A R R E T E N° 2026 281 099

Fermeture partielle – rue Thibaud

Le Maire de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois (Charente),

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Décret N° 87-100 du 13 Février 1987 relatif aux modalités de transfert du Département et à celles mises à disposition des Services Extérieurs du ministère de l'Urbanisme, du Logement, des Transports (Direction Départementale de l'Équipement) ;

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212.1 à L.2213.3 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R1, R44, R53-2, R225 et R225-1 ;

Vu la circulaire interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 4^{ème} partie (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 ;

Vu la demande déposée le 16 avril 2026 par l'Etoile sportive La Rochefoucauld représentée par Jacques FERSING demeurant au 16 rue Antoine Fontan 16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS ;

Considérant qu'à l'occasion du gala annuel de l'association sur la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois et pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans ce présent arrêté.

A R R E T E :

ARTICLE 1°) – Le 13 juin 2026, la circulation sera interdite sur la rue Thibaud, portion entre l'avenue Gambetta et le Boulevard du 11 Novembre.

ARTICLE 2°) – Les riverains et les services d'urgence conserveront leur accès à leurs propriétés dans la mesure du possible.

ARTICLE 3°) la signalisation d'interdiction sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 et à la charge **de la commune.**

ARTICLE 4°) – Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux concernés au moins 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5°) – Le bénéficiaire,
Le Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Charente,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 19 mai 2026

**Le Maire,
Sébastien RIVIERE**



